



Prime apres demission et 6 ans d'ancienneté

Par **papi**, le **04/12/2008** à **20:03**

Bonjour,

après 7 années passées dans ma boite en tant que salarié, j'ai demissionné.

Outre mes congés payés, mon patron n'a t-il pas à me payé une prime pour mon ancienneté??

J'ai entendu parlé d'1/10 de salaire x le nombre d'année....

Merci de vos reponses

Par **Visiteur**, le **05/12/2008** à **11:17**

bonjour,

perdu.... pas de prime de démission

vous devez confondre avec la prime de licenciement....

la prime d'ancienneté est indiquée sur la fiche de paye ... à voir dans convention collective pour les modalités.